

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL
MUNICIPAL DE GARNERANS N°08
Séance du 07 Avril 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le **07 avril à 20 heures**, le Conseil municipal de la commune de Garnerans, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle Yves Picard à Garnerans, sous la présidence de Monsieur Dominique VIOT, maire.

Présents :

Elise AUCLAIR-BURDEAU, Aurélien BERRY, Stéphane CANTE, Sophie GUINET, Gaëlle LABALME, Karine MOMMESSIN, Evelyne MONFRAY, Marianne MORSLI, Karine POTHIER, Franck RAMPON, Roger RIBOLLET, Gilles VATOUX, Dominique VIOT.

Absent excusé :

Pierre BAILLY-BECHET donne pouvoir à Aurélien BERRY.

Nombre de conseillers en exercice : **14**

Présents et représentés : **14**

Date de la convocation : 3 avril 2023

Date d'affichage : 3 avril 2023

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Marianne MORSLI a été nommé secrétaire de séance.

N°08 : Affectation de résultat 2022

Le Conseil municipal réuni,

Après avoir entendu et approuvé les résultats de l'exercice 2022 apparaissant sur le compte de gestion et le compte administratif au 31/12/2022 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

➤ **DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés, d'affecter le résultat de l'exercice 2022 sur le budget 2023 de la façon suivante :**

- **Affectation du report de déficit d'investissement en dépense d'investissement au compte 001 : 61 922,93 €**

- **Affectation en recette d'investissement pour couvrir les besoins de financement au compte 1068 : 229 684,13 €**

- **Affectation du report excédent du résultat de fonctionnement au compte 002 : 38 364,66 €**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Certifié publié ou notifié selon les termes de la réglementation en vigueur

Le Maire,
Dominique VIOT

